

Motion de MM. René Winet et Michel Ducret: «Accessibilité en tout temps à la Vieille-Ville pour ceux qui en ont besoin».

(refusée par le Conseil municipal lors de la
séance du 13 septembre 2000)

MOTION

Considérant:

- qu'une personne habitant la Vieille-Ville n'est pas forcément apte à rentrer chez elle à pied, le soir;
- qu'il n'est pas aisé ni bon marché pour tout un chacun de faire appel à un taxi pour se faire ramener chez soi en soirée;
- qu'il n'y a malheureusement à ce jour aucune autre solution, puisque le fait de ramener sa grand-mère âgée, une femme enceinte, une personne invalide ou lourdement chargée de bagages devant leur domicile est interdit et que ce service élémentaire se voit gratifié d'une amende;
- que le fait d'être contraint pour raison économique de devoir respecter un couvre-feu est peu démocratique,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat une modification du régime d'accès nocturne à la Vieille-Ville, permettant la levée de cette restriction inadmissible par l'introduction d'un régime de circulation dit «des ayants droit autorisés».